

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
 ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
 PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2010**

DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une Délibération spécifique aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, il a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs et d'avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 (conventions types joints en annexes).

Pour l'exercice 2010, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au budget est supérieure ou égale à 23 000,00 €.

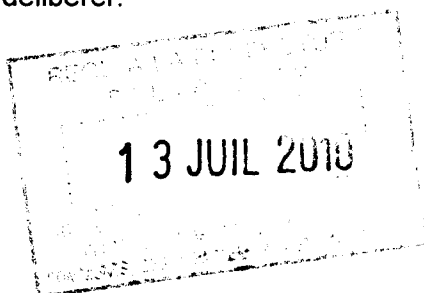
Pour votre information, vous pourrez trouver en annexe 1 l'ensemble des subventions versées lors de cette séance du Conseil Municipal, qu'elles fassent ou non l'objet d'une Convention. Pour les associations en annexe 2, un Avenant-type vous est proposé (modification du montant déjà conventionné) ; pour les associations en annexe 3, une Convention-type vous est proposée.

Les crédits budgétaires pour ces subventions seront prélevés sur les lignes déjà existantes de « Subventions diverses non réparties » (imputations 6574-114, 20, 255, 025, 30, 311, 312, 313, 314, 321, 322, 33, 40, 421, 423, 520, 521, 522, 523, 524, 61, 64, 833, 90).

Je vous demande donc :

- d'approuver l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans le tableau en annexe 1 ;
- d'approuver les conventions à passer avec les organismes figurant aux tableaux en annexes 2 et 3 ;
- de m'autoriser à signer ces actes et à verser les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en annexes 1, 2, et 3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
 ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
 PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2010**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/4-11 du Maire ;

Vu le rapport de Madame PICARD Hajasoa, 6ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Solidarités, Projet Educatif Global, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

8 abstentions
(dont 4 votes par procuration)

pour

↓
M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
Mme Maryse TROTET et M. René-Paul VICTORIA

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans le tableau en annexe 1.

ARTICLE 2

Approuve l'Avenant-type à passer avec :

- ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON,
- ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION),
- ASSOCIATION CHATEAU MORANGE,
- ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION,
- ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS (EX-ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II),
- ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE),
- ASSOCIATION PARDON MARS,
- ASSOCIATION PROXIMA,
- ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION),
- BASKET CLUB DIONYSIEN,
- CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS,
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,
- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER,

Délibération n° 10/4-11

- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES,
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD,
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON,
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA,
- CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.),
- COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION,
- ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.),
- FAIRE DIRE,
- FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE,
- FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE,
- FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA,
- GLAIVE - GROUPEMENT LUTTE ANTI-VECTORIELLE D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT,
- GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION,
- GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAÏQUE,
- JEUNESSE 2000,
- LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE,
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX-FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES),
- MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS,
- SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION,
- SAINT-DENIS ENFANCE,
- SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB,

et la Convention-type à passer avec :

- ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT,
- ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA,
- ASSOCIATION DIONY GYM REUNION
- ASSOCIATION LASOURS,
- ASSOCIATION NATIONALE DES COMPAGNONS BATISSEURS,
- ASSOCIATION OBJECTIF 97.4.,
- ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE,
- ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS,
- ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE,
- ASSOCIATION SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY,
- BELLEVUE POUR TOUS,
- NATATION SAINT-DENIS REUNION (N.S.D.R.),
- RUN ACTION,
- SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT.

ARTICLE 3

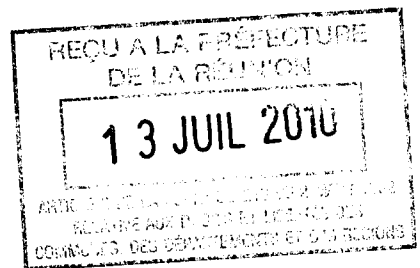
Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

ARTICLE 4

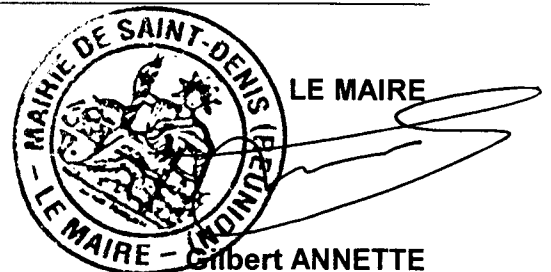
Autorise le Maire à verser les subventions, conformément aux annexes 1, 2 et 3.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous le Chapitre 65 et les Articles 6573, 6576 et 6574.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 JUL 2010



ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

PAGE 1/9

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	AMICALE REGIMENTAIRE (ARMEE - NATION) - DEPARTEMENT DE LA REUNION 97-4	4 000,00	Création d'un musée d'histoire contemporaine
6574	ASSOCIATION CULTURELLE CYCLON	5 000,00	Aide au fonctionnement d'ateliers (sensibilisation à la musique)
6574	ASSOCIATION CULTURELLE DE LA CATHEDRALE	7 000,00	150ème anniversaire de la cathédrale de Saint-Denis
6574	ASSOCIATION CULTURELLE LANGUE ARABE ET OURDOU	2 000,00	Organisation des événementiels "Jour de l'an", "Eid ul Fitr" et conférences
6574	ASSOCIATION ESSAI D'UN MOUVEMENT MODERNE ARTISTIQUE (EMMA)	3 000,00	Résidence "Bluscht", projet: " de 9 à 9 pour un monde 9"
6574	ASSOCIATION PARDON MARS	25 000,00	Coproductions TDR-Ville travail de proximité et accompagnement de festivals
6574	ASSOCIATION POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES DE LA REUNION	10 000,00	Projet "Run Musik" -Développement du Centre de ressources musicales
6574	Subventions diverses non réparties (Culture) - CCGO0027	42 000,00	Reste à répartir à affecter en cours d'exercice
Total SECTEUR CULTUREL		98 000,00	

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	AIDE AUX SPORTIFS DIONYSIENS DE HAUT NIVEAU	30 000,00	Aide aux sportifs dionysiens de haut niveau
6574	ANCIENS DE LA PATRIOTE	300,00	Réception d'une équipe mauricienne en avril 2010
6574	ASSOCIATION ACRO-JUMP 97.4	174,00	Journée du Trampoline le 24 avril 2010
6574	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	7 300,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION	5 420,00	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION DIONY GYM REUNION	2 500,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE	210,00	Participation de la coupe nationale minime du 12 au 16 avril 2010 (1 personne)
6574	ASSOCIATION HANDBALL CLUB EST DIONYSIEN	3 500,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	ASSOCIATION JEUNES LES CAMELIAS	1 443,00	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LASOURS	3 500,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	ASSOCIATION SPECIAL OLYMPICS REUNION	1 000,00	Organisation d'un tournoi de football en octobre 2010 à Saint-Denis en faveur des personnes handicapées mentales
		500,00	Divers tournois (football, athlétisme et aquatique)
6574	ASSOCIATION SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY	2 487,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	2 000,00	participation au tournoi mondial pupille à Plomelin (Quimper) du 10 au 19 mai 2010 (16 personnes)
6574	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	3 600,00	Total attribution fonctionnement 2010 sections volley féminin et masculin
		15 000,00	Participation au Championnat de France N2
6574	ASSOCIATION SPORTIVE RANDO CAMELIAS	1 000,00	Organisation de la 14ème édition du Camélias Raid
6574	BADMINTON CLUB CORPO REUNION (BCCR)	1 050,00	Déplacement championnat de France (5 personnes)
6574	BASKET CLUB DIONYSIEN	4 300,00	Total attribution fonctionnement 2010 sections filles et garçons
		12 000,00	Participation à la coupe des clubs de l'Océan Indien à Madagascar du 12 au 19 juillet
6574	CERCLE ESCRIME LA BUSE	630,00	Déplacement circuit national 1 : épée cadet 1 personne du 30 au 31 janvier 2010 et épée junior 2 personnes du 20 au 21 mars 2010
6574	CHAUDRON BASKET CLUB	900,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	CLUB AQUATIQUE DU CHAUDRON	1 000,00	Organisation du Combiné International du Triathlon du Chaudron le 7 novembre 2010
6574	CLUB BOULISTE LE CHAUDRON	1 000,00	Organisation du Grand Prix du Chaudron en août 2010
6574	CLUB BOULISTES OZOUX ALAMANDAS	500,00	Organisation du Trophée du Maire en novembre 2010 à Sainte-Clotilde
6574	CLUB SPORTIF SAINT DENIS BICROSS	1 011,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	COMITE REGIONAL CYCLISME REUNION	4 600,00	Manifestation - Tour International Cycliste de la Réunion 2010

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION	1 067,00	Organisation de la Journée du Handicap en octobre 2010
6574	DOJO HUANG-YING "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	2 100,00	Déplacement de 17 athlètes à un tournoi à Madagascar du 5 au 12 août 2010
6574	ECHIQUEUR DU NORD	1 000,00	Organisation de l'Open International d'Echec en octobre 2010
6574	EQUIMONTAGNE	500,00	Concours de Sauts d'Obstacles Amateur du 13 juin 2010
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	3 500,00	Total attribution fonctionnement 2010 section handball
6574	GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAÏQUE	30 000,00	Fonctionnement
6574	JEUNESSE SPORTIVE MONTAGNARDE	10 000,00	Fonctionnement
6574	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS	1 300,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	LE COLLECTIF POUR MADAGASCAR	500,00	Organisation d'un tournoi multisports sur le site de sportif de Champ Fleuri les 4 et 5 avril 2010
6574	LIGUE REGIONALE DE BASKET DE LA REUNION	1 500,00	Manifestation Boris Diaw
6574	MOTO CLUB TRACER	1 372,00	Organisation de l'Enduro International de Saint-Denis le 3 octobre 2010
		1 284,00	Fonctionnement
6574	MOUFIA AQUATIK	2 000,00	Fonctionnement
6574	NATATION SAINT-DENIS REUNION (NSDR)	2 500,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	RANDONNEURS DE LA BRETAGNE	1 000,00	Organisation de la Boucle de la Roche Ecrite 2010
6574	RUGBY CLUB SAINT-BERNARD LA MONTAGNE	1 500,00	Fonctionnement
6574	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION	4 000,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	26 500,00	Fonctionnement club foot D1
6574	SHOTOKAN KARATE-DO DYONISIEN	1 000,00	Organisation de la Coupe MAP- Internationale le 19 juin 2010
6574	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	2 300,00	Total attribution fonctionnement 2010 sections basket ball
6574	TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CHAMP FLEURI	420,00	Organisation d'une tournée en métropole pour 2 jeunes en difficulté en région bordelaise
6574	UNION PUGILISTIQUE SAINT-DENIS	1 400,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	VELO CLUB DE SAINT-DENIS	1 800,00	Total attribution fonctionnement 2010
		3 500,00	Total attribution fonctionnement 2010
6574	VOLLEY BALL CLUB SAINT-DENIS	2 420,00	Total attribution fonctionnement 2010
		1 260,00	Déplacement de 6 joueurs au Tournoi National d'Avignon du 27 mars au 6 avril 2010
6574	Subventions diverses non réparties (Sports) - CCGO0028	29 352,00	Reste à répartir à affecter en cours d'exercice
Total SECTEUR SPORT		242 000,00	

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	3 000,00	Atelier Echec Ecoles Lilas et Bossard
6574	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	10 000,00	Dispositif Enfance
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	3 175,00	Vacances Loisirs
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	3 000,00	ACM octobre 2010
6574	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS (EX ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II)	7 326,00	Accueil Collectif des Mineurs - primaire
6574	ASSOCIATION LATANIE	4 570,00	ACM ados
6574	LES AFOUCHES LOISIR INTER GENERATION (LA LIG)	2 010,00	Activités vacances juillet août
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	70 000,00	ACM juillet/ août (Eudoxie Nonge, Primat)
6574		83 579,00	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SAVEUR REUNIONNAISE	6 950,00	Ateliers vacances
6574	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT	22 500,00	Fonctionnement
6574	AVENIR FAMY KREOL	12 000,00	Mercredi loisirs
6574	BELLEVUE POUR TOUS	10 000,00	Accueil Collectif Mineurs juillet/ août et décembre
65761	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS	90 000,00	Emploi
6574	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	11 760,00	Centre de vacances avec hébergement août
6574		6 000,00	Fonctionnement du centre
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	60 000,00	Cyber Base 2009
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	13 500,00	ACM ados juillet/ août
6574		10 000,00	Garderie scolaire Ecoles des Bringelliers
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	56 027,00	Contrat Temps Libre - Vacances
		50 845,00	Prévention Jeunesse CAP J
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	5 000,00	Camp Ados
		2 000,00	Poste Gestionnaire
		9 400,00	Garderie Ecoles Saint-Bernard/ Affouches
		5 545,00	Mercredis Loisirs
6574	FAIRE DIRE	9 398,00	CTL- Accueil périscolaire

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	4 839,00	Accueil Collectif Mineurs (activités périscolaire CTL)
6574		3 000,00	Accueil Collectif Mineurs (mercredi jeunesse CTL)
6574		3 866,00	Accueil Collectif Mineurs (mercredi jeunesse Contrat Enfance)
6574		1 597,00	Accueil Collectif Mineurs (activités périscolaires Contrat Enfance)
6574		12 206,00	Activité interclasse
6574	FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA	10 000,00	Halte garderie (Ecole Primaire Alain Lorraine)
6574	JEUNESSE 2000	88 000,00	ACM juillet août 2010
6574		104 000,00	Fonctionnement
6574	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	5 000,00	Halte garderie Philibert Commerson
		5 000,00	Mercredis Loisirs
6574		3 000,00	Fonctionnement
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX-FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	55 000,00	ACM juillet/ août maternelles et élémentaires
		10 000,00	Salon Régional de l'Education
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	2 950,00	Vacances pour adolescents
6574	RUN ACTION	12 000,00	atelier multimédias vacances d'hiver austral (secteur Chaudron)
6574		26 435,00	Fonctionnement
6574	SAINT-DENIS ENFANCE	279 245,00	Contrat Enfance
		291 589,00	Contrat Temps Libre
		10 000,00	Garderie Ecole Primaire Brûlé
6574	Subventions diverses non réparties (Projet Educatif Global) - CCGO0039	-60 000,00	Répartition CM du 10/07/2010
Total SECTEUR PROJET EDUCATIF GLOBAL		1 435 312,00	

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	<i>Subventions diverses non réparties (Economique) - CCGO0043</i>	210 000,00	<i>Reste à répartir à affecter en cours d'exercice</i>
Total SECTEUR ECONOMIQUE		210 000,00	
6574	ANIM'A ZOT	1 250,00	Programme d'actions
6574	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE PRIMAT	5 100,00	Fonctionnement et programme d'actions
6574	ASSOCIATION CULTURELLE SANS DOMICILE FIXE DU LAVOIR	1 800,00	Fonctionnement et programme d'actions
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	4 500,00	Fonctionnement et Programme d'actions
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	9 500,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	3 000,00	Programme d'actions
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ROLAND GARROS	6 500,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER TOUCOULEUR	1 200,00	Programme d'actions
6574	ASSOCIATION DES CALEBASSIERS	2 500,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION FE BOUGE NOUT QUARTIER	3 000,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	3 500,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION GRENADINES GRANITS	1 100,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS (EX ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II)	1 000,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION JEUNESSE MERENCIENNE	2 000,00	Programmes d'actions - animations de quartier
6574	ASSOCIATION LES PETITES MAINS	500,00	Echange de savoir-faire entre les femmes
6574	ASSOCIATION MAIN DANS LA MAIN	2 500,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION NOU LE LA MEM	700,00	Programme d'actions
6574	ASSOCIATION PLUS FM REUNION	3 000,00	Communication sociale de proximité
6574	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (AJADE)	1 500,00	Programme d'actions - animations de quartier
6574	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	3 000,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION QUARTIER LES AZALEES	5 000,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION SAINT-DENIS LE LA	800,00	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION SOLIDARITE ACTIVE DE FOUGERES (SAF)	10 000,00	Journées d'animations
6574	BELLEVUE POUR TOUS	5 000,00	Fonctionnement et actions
6574	BOURGEON	1 500,00	Fonctionnement et actions
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	22 000,00	Fonctionnement
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	14 250,00	Fonctionnement et actions
6574	COMITE D'ASSOCIATIONS DU BAS DE LA RIVIERE (CABR)	3 400,00	Fonctionnement et programme d'actions

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	DECID' PAS SAN NOU	1 400,00	Fonctionnement et actions
6574	DIONY-BULLES	4 000,00	Club loisirs des Jeunes
6574	DONN'IN KOUDMIN	1 000,00	Fonctionnement et actions
6574	FUZION SEGA MARMAY	1 500,00	Atelier musical
6574	HIER, AUJOURD'HUI, MAIS DEMAIN?	600,00	Fonctionnement et actions
6574	JEUNESSE 2000	9 000,00	Fonctionnement et actions
6574	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	35 000,00	Fonctionnement
6574	LES FILAOS	2 500,00	Fonctionnement et actions
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX- FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	120 000,00	Fonctionnement Clubs Loisirs Jeunes
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	15 000,00	Fonctionnement général
6574	PEUPLES SOLIDAIRES	3 000,00	Programmes d'actions - animations de quartier
6574	RANDONNEURS DE LA BRETAGNE	29 000,00	La Boucle de la Roche Ecrite
6574	REUNION OCEAN INDIEN SOLIDARITE	2 500,00	Fonctionnement et actions
6574	TI KAZ PAVE	1 000,00	Programme d'actions - animations de quartier
6574	VILLAGE DES PECHEURS DE SAINT-DENIS	2 000,00	Fonctionnement et actions
6574	Appel à Projets Education Populaire - CCGO0011	-94 150,00	Répartition CM du 10/07/2010
Total SECTEUR EDUCATION POPULAIRE		252 450,00	
6574	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	228 015,00	Portage 4 ACI 2ème tranche 2010
6574	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	102 335,00	Portage 2 ACI 2ème tranche 2010
6574	ASSOCIATION NATIONALE DES COMPAGNONS BATISSEURS	35 000,00	Convention signée avec la Ville pour 3 ans (amélioration de l'habitat)
6574	ASSOCIATION OBJECTIF 97.4	61 272,00	Portage 2 ACI 2ème tranche 2010
6574	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	70 000,00	Solde actions 2009/2010
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE	34 000,00	Actions objectifs multiculturels
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION ET LA MOBILITE	6 000,00	Insertion par la mobilité 2010 (vendange)
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	7 000,00	Cofinancement contrats aidés
6574	GLAIVE - GROUPEMENT LUTTE ANTI-VECTORIELLE D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	25 000,00	Fonctionnement
6574	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (EX-GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	220 000,00	Fonctionnement
6574	Subventions diverses non réparties (emplois aidés) - CCGO0042	-630 384,00	Répartition CM du 10/07/2010
Total SECTEUR INSERTION		158 238,00	

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	9 000,00	Culture de proximité
6574	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	9 900,00	Actions en faveur du développement interculturel
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	5 500,00	Action de médiation et de proximité (Adulte Relais)
6574	ASSOCIATION KREOLIDE	5 950,00	Atelier pédagogique "initiation à la photographie en noir et blanc": l'histoire d'un quartier
6574	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (AJADE)	-1 000,00	Education plurielle
6574	ASSOCIATION PROXIMA	24 000,00	Accompagnement et auto réhabilitation
6574		15 000,00	Mobilisation en vue de l'émergence et de la concrétisation de projets d'action solidaire sur le secteur de Sainte-Clotilde
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE	-20 000,00	Réinventer la Kour Chaudron (CUCS)
		-20 000,00	Réinventer la Kour Source/ Bellepierre (CUCS)
		-26 000,00	Accompagnement à la fonction parentale (CUCS)
6574	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	10 500,00	Accompagnement à l'insertion et à l'autonomie des SDF
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	15 000,00	Action de cohésion sociale
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	3 000,00	Projet presse écrite
6574	CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)	2 720,00	Insertion des jeunes par l'emploi-projet de formation d'animateur BAFA
6574	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	5 500,00	Réussir à l'école réussir ensemble
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	20 000,00	Réinventer le Kour Source/ Bellepierre
		5 500,00	Action de médiation et de proximité (Adulte Relais)
6574	COMITE D'ASSOCIATIONS DU BAS DE LA RIVIERE (CABR)	4 000,00	Vivre ensemble dans notre cité
6574	FAIRE DIRE	7 850,00	Atelier démocratisation outil informatique (CUCS)
6574	FEMMES ACTIVES ET MODERNES	10 000,00	Espace de vie - espace famille
6574	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	9 000,00	Musique Chorale
6574	INSTITUT REGIONAL D'EDUCATION NUTRITIONNELLE	5 000,00	Education nutritionnelle
6574	JEUNESSE 2000	7 840,00	Présomption rupture lien parent enfant
		12 600,00	Resocialisation et valorisation de soi
6574	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	4 000,00	Atelier artisanal
6574	Subventions diverses non réparties (CUCS) - CCGO0032	-124 860,00	Répartition CM du 10/07/2010
Total SECTEUR POLITIQUE DE LA VILLE		0,00	
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	320 000,00	Fonctionnement (Prévention)
6574	COLLECTIF POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES	4 000,00	Accompagnement - Suivi des victimes et des auteurs de violence
6574	Subventions diverses non réparties (CLSPD) - CCGO0034	-114 000,00	Répartition CM du 10/07/2010
Total SECTEUR PREVENTION		210 000,00	

Attribution de subventions au CM du 10/07/2010

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE SECTION ST-DENIS	2 500,00	Fonctionnement
657362	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	490 000,00	Fonctionnement
6574	ROTARY CLUB	2 000,00	Participation aux journées organisées en mai (location de salle)
6574	Subventions diverses non réparties (Social) - CCGO0035	-4 500,00	Répartition CM du 10/07/2010
Total SECTEUR SOCIAL DIVERS		490 000,00	
TOTAL GENERAL		3 096 000,00	

LISTE DES AVENANTS**Attribution de subventions au CM du 10/07/2010**

Associations	Montant déjà conventionné CM 19/12/2009 (BP 2010) + CM du 27/02/2010 + CM du 24/04/2010	Montant de l'avenant CM du 10/07/2010
ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	27 175,00	19 000,00
ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	980 109,00	228 015,00
ASSOCIATION CHÂTEAU MORANGE	84 700,00	7 300,00
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	212 500,00	9 900,00
ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS (EX-ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II)	51 651,00	8 326,00
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	1 317 178,00	102 335,00
ASSOCIATION PARDON MARS	50 000,00	25 000,00
ASSOCIATION PROXIMA	58 800,00	39 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	35 533,00	18 600,00
BASKET CLUB DIONYSIEN	38 700,00	16 300,00
CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS	2 487 570,00	90 000,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	7 480 000,00	500 500,00
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	465 046,00	17 760,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	77 000,00	44 000,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	35 600,00	17 250,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	342 396,00	60 000,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	80 000,00	23 500,00
CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	1 793 517,00	452 372,00
COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION	25 500,00	1 067,00
ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	146 715,00	21 945,00
FAIRE DIRE	85 612,00	17 248,00
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	331 148,00	29 008,00
FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	77 700,00	9 000,00
FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA	23 572,00	10 000,00
GLAIVE - GROUPEMENT LUTTE ANTI- VECTORIELLE D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	50 000,00	25 000,00
GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	336 438,00	220 000,00
GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAÏQUE	40 000,00	30 000,00
JEUNESSE 2000	90 478,00	221 440,00
LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	106 625,00	48 000,00

LISTE DES AVENANTS**Attribution de subventions au CM du 10/07/2010**

Associations	Montant déjà conventionné CM 19/12/2009 (BP 2010) + CM du 27/02/2010 + CM du 24/04/2010	Montant de l'avenant CM du 10/07/2010
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX-FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES)	304 000,00	185 000,00
MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	116 219,00	17 950,00
SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION	65 600,00	4 000,00
SAINT-DENIS ENFANCE	1 323 756,00	580 834,00
SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	239 100,00	26 500,00

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 10/07/2010**

Associations	Montant déjà voté CM 19/12/2009 (BP 2010) + CM du 27/02/2010 + CM du 24/04/2010	Montant CM du 10/07/2010	Montant de la Convention
ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	15 043,00	12 500,00	27 543,00
ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	14 600,00	8 500,00	23 100,00
ASSOCIATION DIONY GYM REUNION	22 500,00	2 500,00	25 000,00
ASSOCIATION LASOURS	21 500,00	3 500,00	25 000,00
ASSOCIATION NATIONALE DES COMPAGNONS BATISSEURS		35 000,00	35 000,00
ASSOCIATION OBJECTIF 97.4		61 272,00	61 272,00
ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE		70 000,00	70 000,00
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS		153 579,00	153 579,00
ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE	66 000,00	34 000,00	34 000,00
ASSOCIATION SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY	20 700,00	2 487,00	23 187,00
BELLEVUE POUR TOUS	13 500,00	15 000,00	28 500,00
NATATION SAINT-DENIS REUNION (NSDR)	22 500,00	2 500,00	25 000,00
RUN ACTION		38 435,00	38 435,00
SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	20 700,00	2 300,00	23 000,00

AVENANT n° A LA CONVENTION 2010 n°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,
Hôtel de Ville
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

Et

(nom en conformité à la déclaration au JO)
(adresse du siège social)
Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport	du Conseil Municipal du	(Budget Primitif)
Vu le rapport	du Conseil Municipal du	(Décision Modificative éventuelle)
Vu le rapport	du Conseil Municipal du	(Budget supplémentaire éventuel)
Vu le rapport	du Conseil Municipal du	(Convention)
Vu le rapport	du Conseil Municipal du	(Avenant)

IL EST ARRÊTE ET CONVENU CE QUI SUIT.

Le présent Avenant modifie l'article 3 de la Convention n° signée le

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'association/ l'établissement public, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à (nom en conformité à la déclaration au JO) à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2009, la somme validée par le Conseil Municipal en (étape budgétaire) est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres)**, ce qui porte le montant total de la subvention attribuée à **somme en chiffres (somme en lettres)**.

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir, des bilans d'activité et financier provisoires de l'année écoulée le cas échéant, établis et transmis par l'association/ l'établissement public.

Moyens mis à disposition

PERSONNEL (A compléter)
MEUBLES LOCAUX (A compléter)

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'association/ l'établissement public,

Le Maire

(préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

CONVENTION 2010 n°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,
Hôtel de Ville
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

Et

(nom association en conformité à la déclaration au JO)
(adresse du siège social)

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Budget Primitif)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Décision Modificative éventuelle)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Budget supplémentaire éventuel)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Convention)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Avenant)

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.

Article 1 - OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association propose de mener un programme d'activité en *(à compléter par le correspondant administratif)* selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses statuts.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Association, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à *(nom en conformité à la déclaration au JO)* à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2010, cette somme est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**

Pour les associations percevant plus de 500 000 € de subvention, ce montant annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrat(s) d'objectifs pouvant être établi(s).

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir, des bilans d'activité et financier provisoires de l'année écoulée le cas échéant, établis et transmis par l'Association.

Moyens mis à disposition

PERSONNEL (A compléter)
MEUBLES LOCAUX (A compléter)

Article 4 - MODALITE DE RENDU

L'Association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la Commune, de l'utilisation des subventions reçues, par copie de ses documents de synthèse. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet. La commune se réservant la possibilité de suspendre sa contribution en cas de non-respect de la programmation par l'Association.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par le présent contrat entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

Dans le cas où l'Association recevrait une subvention affectée :

L'Association devra, dans les six mois suivants la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, transmettre à la Commune de Saint-Denis un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte-rendu devra répondre aux modalités suivantes fixées par l'arrêté du Premier ministre.

Objet de la subvention	Nature des dépenses (selon la nomenclature comptable)	Subvention allouée par la commune	Montant consommé	Montant restant disponible à reverser à la commune	Détail des actions réalisées

Pour les Associations qui sont susceptibles de recevoir, de l'ensemble des autorités publiques, une subvention supérieure ou égale à 153 000 € :

L'Association s'engage à déposer à la Préfecture de la Réunion : son budget, ses comptes, la présente Convention et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues. Elle s'engage également à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près la Cour d'Appel.

Pour les Associations qui reçoivent une subvention de la collectivité supérieure à 75 000 € ou correspondant à plus de 50 % de leur budget :

L'Association s'engage à transmettre au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'attribution de la subvention (ou dans les six mois suivant la clôture de l'exercice), les comptes de bilan et de résultat arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, certifiés par le Président ou, le cas échéant par le commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport d'activités définitif et le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

A partir de 23 000 € de subvention annuelle de la Commune de Saint-Denis sur deux années consécutives, l'Association s'engage à désigner un expert comptable pour vérifier ses comptes. Elle transmettra à la Commune un compte rendu des travaux de l'expert comptable.

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activité et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Article 5 - MODALITES DE PAIEMENT

La subvention sera versée conformément au **plan de trésorerie** annexé à la présente Convention sachant que l'intégralité de son montant sera versée uniquement après transmission des **comptes de l'année précédente certifiés et approuvés**.

Pour les Associations percevant plus de 500 000 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Article 6 - DUREE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RESILIATION

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire. *(A vérifier quand convention pluriannuelle)*

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 7 - MODALITES DE CONTROLE

Conformément au Décret-Loi du 30 octobre 1935 et au Décret-Loi du 2 mai 1938 toute collectivité locale se réserve le droit d'exercer des opérations de contrôle sur l'utilisation des fonds publics qu'elle a versé aux associations.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Elle s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel lorsqu'elle enregistre plus de 153 000 € de recettes publiques.

L'Association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la Commune puisse avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part. Elle s'engage en outre à être en règle avec les caisses percevant les cotisations sociales et les services fiscaux concernés par son activité.

L'Association s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Commune de Saint-Denis :

pour l'aspect juridique

- les statuts,
- la liste des administrateurs,
- le récépissé de dépôt de la déclaration,
- la copie de la publication au JO,
- le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;

pour le contrôle financier

- le budget prévisionnel,
- le bilan des trois derniers exercices,
- le compte de résultat des trois derniers exercices,
- le bilan d'activité de chaque action financée

Article 8 - ASSURANCE

L'Association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

Article 9 - COMMUNICATION

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'Association.

Article 10 - LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'Association,

Le Maire

(préciser son identité)

Gilbert ANNETTE